



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR**

Direction de la  
Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau de l'Urbanisme  
et de l'Environnement  
MC/ND

**Affaire suivie par :**  
Martine CHEVALLIER  
Tél. : 02 37 27 70 71

**ARRETE APPROUVANT LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES (P.P.R.) DE CHARTRES**

-----

**N° 1570**

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs modifiée par la loi n° 95.101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95.1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 300 du 9 mars 2001 prescrivant une enquête publique du 4 au 20 avril 2001 sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.) de la commune de CHARTRES délimitant les zones exposées aux risques d'inondation ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 10 mai 2001 ;

Vu les observations et le rapport présentés par M. le Directeur Départemental de l'Équipement sur le projet ;

Après avoir apporté les modifications mineures au projet afin de tenir compte des réalités de terrain vis à vis du risque ;

.../...

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1er** - Le dossier de plan de prévention des risques de CHARTRES annexé au présent arrêté comprenant :

- la note de présentation
- le règlement,
- les documents graphiques :
  - Plan de zonage réglementaire
  - Carte d'aléas

est **APPROUVE**.

**Article 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir ainsi que dans deux journaux d'annonces légales du département et sera affiché en mairie de CHARTRES.

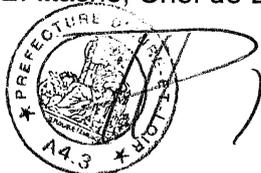
**Article 3** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de CHARTRES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 25 septembre 2001

Le Préfet,

Nicolas DESFORGES

Pour ampliation,  
L'Attaché, Chef de Bureau,



Hélène DESBREE